

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

ORIGINAL

DECRET N° 84/471
portant nomination à titre Exceptionnel
et Posthume dans l'Ordre du Mérite
Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS, DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES, GRAND MAITRE DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE CONGOLAIS

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire du
Congo ;

(/u le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;

(/u le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insignes de l'Or-
dre du Mérite Congolais ;

(/u le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie et des conditions de règlement de ces droits ;

(/u le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création du Conseil
de l'Ordre du Mérite Congolais ;

(/u le Décret 239 du 27 Novembre 1959, relatif à la remise des insi-
gnes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Sur Proposition du Ministre des Mines et de L'Energie

Après avis de la Chancellerie

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Est nommé à titre Exceptionnel et Posthume dans l'Ordre du
Mérite Congolais.

AU GRADE D'OFFICIER :

- Monsieur ARTHUR OSCAR MARTEL, Président Directeur Général D'Elf-Congo
Brazzaville.

ARTICLE 2. - Il ne sera pas fait application des droits de chancellerie
contenus dans le Décret N°59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne
la nomination à titre Exceptionnel et Posthume.

ARTICLE 3. - Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./

Fait à Brazzaville, le 21/05/84

Colonel DENIS SASSOU-NGUESSO.-